



## BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication**  
**Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS**  
**l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 209 Décembre 2016

---

### Sommaire

---

#### **\*Éditorial\***

2016 : Une année placée sous le signe de la cybersécurité et de la protection des données

#### **\*Actualités\***

Atelier de formation pratique sur IPv6 et l'INRM organisé par ISOC-Sénégal

Prix de l'innovation numérique de Tigo : « Seneschool » et « Mia moké » récompensés

Linguère Digital Challenge 2016 : le blogue « Les Gourmandises de Karelle » primé

Lancement de la campagne NetAttitude par le Réseau des Blogueurs du Sénégal

La plateforme d'orientation en ligne des bacheliers CAMPUSEN doublement primée

Les douze gagnants des Jambor Tech Awards 2016

L'ARTP a désactivé près de 5 millions de cartes SIM non-identifiées

Lancement de la version test de CREDO, le réseau social engagé

Quatrième édition de la conférence annuelle de l'Amicale des cadres de l'ARTP

1<sup>ère</sup> édition du Digital Society Forum autour du thème « Impacts du numérique sur l'emploi »

#### **\*Politique\***

Autorisation de ratification de l'acte final de la Conférence régionale des radiocommunications

L'ADIE et la SENELEC signent une convention pour la mutualisation de leurs infrastructures

Lancement du processus d'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement

La CDP condamne la publication de contenus à caractère privé sur internet

Budget en hausse pour le ministère des Postes et des Télécommunications

Remise officielle du rapport annuel d'activités du CNRA pour l'année 2015

#### **\*Infrastructures et services\***

Arc informatique, Waw et Africa Acess retenus pour être fournisseurs d'accès internet (FAI)

La SONATEL a fortement renforcé ces capacités pour les besoins du Gamou 2016

#### **\*Projets\***

Vers la création de licences d'opérateurs mobiles virtuels (MVNO)

Signature électronique : L'ADIE va lancer une infrastructure nationale de gestion des clés

#### **\*Rendez-vous\***

Réunion préparatoire régionale pour les États arabes (30 janvier-1<sup>er</sup> février 2017, Khartoum)

Formation de l'UAT sur le SEAMCAT (30-31 janvier 2016, Nairobi, Kenya)

2016 : Une année placée sous le signe de la cybersécurité et de la protection des données

L'année 2016 s'est achevée par l'attribution, par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), de trois licences à des fournisseurs d'accès Internet (FAI) qui prendront le relais des fournisseurs de services Internet (FSI) qui opéraient jusqu'alors dans un environnement difficile caractérisé par le monopole de fait de SONATEL dans le domaine. S'agissant de l'attribution de licences, l'année 2016, n'avait cependant guère commencé sous les meilleurs auspices avec le fiasco de l'appel d'offres pour l'attribution des licences 4G, suite au boycott des trois opérateurs (SONATEL, Tigo et Expresso), avec au final l'attribution, de gré à gré, d'une licence à la SONATEL parallèlement au renouvellement de sa concession pour une durée de dix-sept années à compter du 9 août 2017. En matière de régulation, la SONATEL a été condamnée à payer une amende d'un montant de 1,5 milliards de FCFA pour violation du droit à l'information des consommateurs et, suite à l'opération d'identification des abonnés à la téléphonie mobile lancée par l'ARTP, quelques quatre millions de cartes SIM non-identifiées ont été désactivées sur un parc de 15 millions d'abonnés. Par ailleurs, sous l'égide de l'Association des régulateurs des télécommunications d'Afrique de l'Ouest (ARTAO), un protocole d'accord pour la mise en œuvre du « free roaming » a été signé en novembre 2016 entre les autorités de régulation des télécommunications du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Conakry, du Mali et du Sénégal, dans le but de faciliter la mobilité des personnes et de favoriser l'intégration régionale. Les questions de cybersécurité et de protection des données personnelles ont également occupé une place importante dans l'actualité de l'année écoulée qui a démarré avec le remplacement à la tête de la Commission de protection des données personnelles (CDP) de Mouhamadou Lo par Awa Ndiaye. De nombreuses affaires relatives à la violation des données personnelles, allant de la publication de contenus à caractère privé sur Internet ou via le téléphone portable à l'utilisation non-autorisée de caméras de vidéosurveillance dans des lieux publics comme privés, ont souvent fait la Une des médias. Les autorités ont régulièrement dénoncé ces agissements et la ratification par le Sénégal de la Convention 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel et de son protocole additionnel prouve toute l'importance qui est désormais accordée à cette question. La problématique de la cybersécurité a également été très présente avec la multiplication des infractions commises par le biais des technologies de l'information et de la communication, la multiplication des actions de sensibilisation et de formation destinées aux forces de défense et de sécurité, la décision du Président de la République d'interdire l'utilisation des messageries gratuites pour l'envoi de courriers officiels ou encore la mise en place du DNSSEC par le NIC-Sénégal qui contribue à sécuriser l'attribution des noms de domaine dans le « .sn ». En matière d'infrastructures, l'ADIE a poursuivi le déploiement de son réseau en fibre optique en vue de couvrir l'intégralité du territoire national dans le cadre du « Projet National Large Bande Sénégal », la SONATEL a commencé à déployer son réseau 4G, inauguré son centre commun de supervision des réseaux (Global network operating center/GNOC), et quasiment terminé la construction d'un Data Center destiné à gérer ses besoins internes et externes à Rufisque. Pour ce qui est de la transition vers l'économie numérique, l'année 2016 a vu poser d'importants jalons avec la reconnaissance par la Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) du statut d'établissement de monnaie électronique à Orange Money ce qui lui permet d'être reconnu par toutes les banques de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Sénégal, l'inauguration du centre de services numériques d'Atos pour l'Afrique de l'ouest, le déploiement de la Fintech Wari dans nombre de pays africains dont le Nigéria, le lancement du processus d'actualisation du cadre juridique du secteur des télécommunications et des TIC avec notamment l'adoption d'un projet de loi modifiant le Code des télécommunications adoptés en 2011 et de deux décrets portant sur le partage d'infrastructures et surtout l'adoption de la stratégie « Sénégal Numérique 2016-2025 », document de politique nationale que l'écosystème des TIC appelait de tous ses vœux depuis plus de quinze ans ! 2016 a donc été une année riche pour l'écosystème des TIC.

**Alex Corenthin**  
**Secrétaire aux relations internationales**

---

## Actualités

---

### \* Atelier de formation pratique sur IPv6 et l'INRM organisé par ISOC-Sénégal

Du 19 au 22 décembre 2016, le Chapitre Sénégalais de l'Internet Society (ISOC-Sénégal), en partenariat avec AFRINIC, a organisé un atelier de formation pratique sur l'Internet Protocole version 6 (IPv6) et l'Integrated Natural Resources Management (INRM) afin de préparer le passage de l'IPv4 à l'IPv6 qui s'impose naturellement avec l'épuisement des adresses IPv4, le développement de nouveaux services et l'utilisation d'une plus grande diversité de terminaux. Cet atelier de formation qui a réuni plus de trente (30) administrateurs de réseaux venant des différentes parties prenantes de l'écosystème numérique, a bénéficié du soutien logistique du Groupe SONATEL, qui a fourni une connexion Internet haut-débit (20Mbps) pour la durée de l'atelier à travers sa filiale Orange Business Services.

ISOC-Sénégal : <http://www.isoc.sn/>

AFRINIC : <http://www.afrinic.net/>

### \* Prix de l'innovation numérique de Tigo : « Seneschool » et « Mia moké » récompensés

La cérémonie de remise des prix de l'innovation numérique organisée par Tigo Sénégal en partenariat avec l'Ong Reach for change et Facebook s'est déroulée le 19 décembre 2016. Après trois mois de compétition et plus de 200 projets reçus et soumis à l'appréciation d'experts, la plate-forme web « Seneschool » et le programme « Mia moké » ont été primés. Le premier projet primé « Seneschool » est une plate-forme learning qui regroupe trois sous projets, « Seneschool sms » qui permet d'avoir un suivi en temps réel sur des informations relatives à la vie scolaire d'un enfant, « Seneschool Tv » qui aide à mettre en place une émission télévisée afin d'accroître le niveau scientifique des élèves et « Seneschool web » qui est un forum d'échanges entre élèves et professeurs et de formations organisées par matière et par classe. Le second projet primé, « Mia moké », est un programme africain d'éveil à la protection de l'environnement et au développement durable par la création de contenus culturels, éducatifs et multisports : application, édition, dessins animés pour vidéo à la demande ou télévision. Ces contenus visent à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement en s'inspirant de situations proches des réalités africaines. Chacun des deux projets a reçu 20.000 dollars soit plus de 10 millions de FCFA.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

### \* Lancement de la campagne NetAttitude par le Réseau des Blogueurs du Sénégal

Le 17 décembre 2016, le Réseau des Blogueurs du Sénégal a lancé le projet NetAttitude une campagne de sensibilisation, d'information et de formation destinée en premier lieu aux jeunes qui a démarré dans les lycées de Dakar et qui visera ceux des régions dans une seconde phase. A travers l'organisation d'après-midis récréatives, l'objectif visé est de discuter avec les lycéens, de prendre en compte leurs préoccupations, de les informer sur les dangers d'une mauvaise utilisation d'Internet mais aussi et surtout des nombreux avantages qu'offre cet outil.

NetAttitude SN : <http://www.facebook.com/NetAttitudeSN/>

### \* Linguère Digital Challenge 2016 : le blogue « Les Gourmandises de Karelle » primé

Le 16 décembre 2016, à l'occasion de la cérémonie des Jambar Tech Awards organisée par le CTIC Dakar, la SONATEL a rendu public les résultats du Linguère Digital Challenge 2016 qui avait reçu de quarante (40) candidatures. Le premier prix, doté de 10 000 000 FCFA, est revenu au blogue « Les Gourmandises de Karelle ». Le deuxième prix, constitué de 5 000 000 FCFA, est allé à Aawdi, une plateforme en ligne sur le Web et le mobile destinée à connecter les acteurs agricoles au marché des semences agricoles grâce à un système de géolocalisation et une plateforme USSD. Enfin, le troisième prix, doté de 4 000 000 FCFA, a récompensé Signare

Express, un service de livraison et de messagerie express qui emploie des femmes sur le terrain. Les trois lauréates bénéficie du Pack start-up comprenant un accompagnement d'un an par SONATEL et ses partenaires COFINA, Go média et ADEPME avec la mise à disposition de coaching et de mentoring ainsi que de services et technologies pouvant aider au développement leur activité. Le Linguère Digital Challenge est spécifiquement ouvert aux entreprises dirigées par des femmes qui ont fait preuve notamment d'innovation dans l'usage des moyens de communications numériques (télécommunications fixes ou mobiles) dans leurs activités avec un impact social et/ou environnemental concret pour la communauté (nombre d'emplois créés, effet sur la santé, l'éducation ou les besoins énergétiques, etc.).

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

\* La plateforme d'orientation en ligne des bacheliers CAMPUSEN doublement primée

La plateforme d'orientation en ligne des bacheliers CAMPUSEN, intégralement conçue et mise en œuvre par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) a été doublement primé, sur le plan international et national, au cours du mois de décembre 2016. Le 9 décembre 2016, elle s'est d'abord vu remettre le Prix spécial du All Africa Public Sector Innovation Award 2016 organisé par l'African Governance Architecture (AGA) de l'Union africaine (UA) à Addis Abéba (Ethiopie). CAMPUSEN a également remporté prix de la meilleure initiative publique lors de la deuxième édition des Jambar Tech Awards organisée par le CTIC Dakar. Pour mémoire, CAMPUSEN est une application qui permet l'orientation en ligne des nouveaux bacheliers supprimant le convoyage des dossiers papiers contenant les vœux des bacheliers en provenance des établissements scolaires, procédant à une orientation transparente sur la base de critères objectifs et mettant fin aux longues queues pour le paiement des frais d'inscription administratifs dans les universités grâce aux recours à des prestataires de transfert d'argent agréés (La Poste, Joni Joni, Money Express, Wari, Orange Money et Ferlo/ATPS).

CAMPUSEN : <http://www.campusen.sn/>

\* Les douze gagnants des Jambar Tech Awards 2016

La deuxième édition des Jambar Tech Awards, organisée par l'incubateur CTIC Dakar, s'est déroulée le 16 décembre 2016 avec pour objectif de récompenser les acteurs de l'écosystème du secteur des TIC. A cette occasion, la combinaison des votes du public (30%) et d'un jury de professionnels du secteur (70%) a permis de décerner les douze Jambars Tech Awards suivants :

- Prix du meilleur service Web et communication digitale : People Input
- Prix du meilleur contenu TIC/Publication TIC : IT Mag
- Meilleure entreprise de E-commerce : Expat Dakar
- Meilleur entrepreneur social : Voix des jeunes
- Meilleure filière de formation TIC : Université Gaston Berger de Saint-Louis
- Meilleure initiative TIC publique : Campusen
- Meilleure entreprise de télé service : Wari
- Meilleur produit/service télécom : Tigo Jotaay
- Personnalité TIC de l'année : Malick Ndiaye
- Femme TIC de l'année : Awa Caba
- Meilleure Start-up TIC : Lafricamobile
- Meilleure entreprise TIC : Neurotech

CTIC Dakar : <http://www.cticdakar.com/>

\* L'ARTP a désactivé près de 5 millions de cartes SIM non-identifiées

Suite à la clôture, le 26 novembre 2016, de la campagne d'identification des abonnées à la téléphonie mobile lancée le 10 mai 2016, l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a désactivé près de 5 millions de cartes SIM non-identifiées, soit environ un tiers du parc de la téléphonie mobile du pays, lequel comptait 15 967 659 millions de lignes au 30 septembre 2016. C'est ainsi que l'ARTP a dû suspendre plus de 2,9 millions de numéros pour SONATEL, un peu plus d'un million pour Tigo et plus de 1,73 millions pour Expresso. Les abonnés qui ont vu leur carte SIM désactivée ont néanmoins toujours la possibilité de se réabonner chez l'un des trois opérateurs, à condition de remplir un formulaire d'identification.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Lancement de la version test de CREDO, le réseau social engagé

Une nouvelle plate-forme d'informations citoyennes et de conseils dénommée "Citoyenneté, Responsabilité, Éthique, Durabilité, Optimisation" (CREDO) pour l'émergence d'un citoyen sénégalais, conscient, informé et engagé a vu le jour. Conçu et développé comme un réseau social, CREDO.SN entend contribuer à l'éveil de la conscience citoyenne et a pour ambition de donner aux consommateurs sénégalais les outils pour affiner leur réflexion et les choix qui les engagent. Pour le moment, c'est la version test du site qui est en ligne, son lancement officiel devant intervenir dans le courant du premier trimestre 2017.

CREDO : <http://www.credo.sn/>

\* Quatrième édition de la conférence annuelle de l'Amicale des cadres de l'ARTP

Le 11 décembre 2016, l'Amicale des cadres de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ACA) a organisé sa conférence annuelle sur le thème « l'Afrique est-il un continent numérique ? Et Comment promouvoir le leadership du Sénégal dans une Afrique numérique ». La conférence a été faite par Hamadoun I. Touré, ancien Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et actuel Directeur exécutif de Smart Africa. Justifiant le choix du thème, Ousmane Ndiaye, Président de l'ACA a indiqué que « Le numérique est un des piliers sur lequel notre continent l'Afrique peut s'appuyer pour accroître sa croissance économique et accélérer son développement économique et social ».

ACA : <http://www.acartp.sn/>

\* 1<sup>ère</sup> édition du Digital Society Forum autour du thème « Impacts du numérique sur l'emploi »

La 1<sup>ère</sup> édition du Digital Society Forum (DSF), organisé par la SONATEL au Sénégal s'est tenue le 2 décembre 2016 à Dakar (Sénégal), réunissant sociologues, universitaires et acteurs de la société civile pour débattre autour du thème « Impacts du numérique sur l'emploi ». L'objectif de cette rencontre était de répondre aux inquiétudes exprimées quant à l'impact des technologies sur la vie quotidienne des populations. Le principe du Digital Society Forum est d'offrir une plateforme collaborative ouverte, destinée à donner au plus grand nombre, des clés de compréhension pour mieux appréhender les enjeux du numérique.

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

---

## Politique

---

\* Autorisation de ratification de l'acte final de la Conférence régionale des radiocommunications

Le 29 décembre 2016, les députés à l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité un projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'acte final de la Conférence régionale

des radiocommunications chargée de planifier le service de radiodiffusion numérique de terre dans certaines parties des régions 1 et 3, dans les bandes de fréquences 174-230 MHz et 470-862 MHz (CRR-06).

Assemblée nationale : <http://www.assemblee-nationale.sn/>

\* L'ADIE et la SENELEC signent une convention pour la mutualisation de leurs infrastructures

Le 27 novembre 2016, l'Agence de l'informatique de l'Etat (ADIE) et la Société Nationale d'Electricité (SENELEC) ont un protocole d'accord de partenariat portant principalement sur la mutualisation de leurs infrastructures réseau et télécommunications pour optimiser et rentabiliser les investissements consentis de part et d'autre. Pour mémoire, l'ADIE, tout comme la SENELEC, disposent, l'une et l'autre, d'un réseau de fibre optique maillant l'ensemble du territoire national, réseau qui pourra être utilisé, en cas de besoin, pour secourir les liaisons respectives de chacun des deux partenaires. La synergie entre ces deux acteurs est par ailleurs évidente lorsque l'on sait que la SENELEC utilise l'informatique dans toute sa chaîne de valeur allant de la production d'énergie à sa commercialisation et sa distribution mais aussi au niveau de la gestion de son système électrique et que les systèmes déployés par l'ADIE ne peuvent fonctionner sans énergie.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

SENELEC : <http://www.senelec.sn/>

\* Lancement du processus d'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement

Le 22 décembre 2016, le Ministre des Postes et des Télécommunications, Yaya Abdoul Kane, a lancé l'atelier d'élaboration de la Lettre de politique sectorielle de développement (LPSD) qui reposera essentiellement sur le document national de stratégie « Sénégal numérique 2025 » récemment adopté. Ce document sera conçu comme une déclinaison opérationnelle du Plan Sénégal émergent (PSE) de telle sorte que les projets et programmes qui seront dans la LPSD puissent avoir un impact significatif sur la croissance. Elle portera notamment sur le développement des infrastructures de télécoms, l'actualisation du cadre juridique des télécommunications, le développement des applications numériques et des contenus utiles aux populations ainsi que sur la promotion de l'industrie des télécommunications et des TIC. Par ailleurs, Yaya Abdoul Kane a annoncé la mise en place, dans les semaines à venir, de l'Observatoire national du numérique (ONN) pour disposer de tous les documents nécessaires pour le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des postes.

MPT : <http://www.mcten.gouv.sn/>

\* La CDP condamne la publication de contenus à caractère privé sur internet

Suite à la diffusion de photos nues de la danseuse Mbathio Ndiaye sur WhatsApp, la Commission de protection des données personnelles (CDP) a fermement condamné, à travers un communiqué de presse, la publication de vidéos, de photos et d'enregistrements audio notée ces derniers temps sur les réseaux sociaux et les sites d'information en ligne. Elle a invité les citoyens à plus de vigilance et de retenue dans l'utilisation de ces outils et rappelé, qu'aux termes de l'article 33 de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 portant sur la protection des données à caractère personnel, « le traitement des données à caractère personnel est considéré comme légitime si la personne concernée donne son consentement ». De ce fait, de tels agissements constituent une atteinte à la vie privée d'autrui et une infraction manifeste à la loi portant sur la protection des données à caractère personnel. La publication sur Internet de photos ou de vidéos d'une personne, sans son consentement, expose son auteur à des sanctions pénales et en application de la loi sur la cybercriminalité, ces sanctions pénales peuvent aller d'une peine d'emprisonnement d'un an à sept ans et d'une amende de 500.000 à 10 millions de FCFA ou de l'une ou l'autre de ces deux peines. De même, quiconque se procure

des vidéos ou des photos relatives à la vie privée d'une personne et les partage sur les réseaux sociaux, sans le consentement de cette dernière, encourt les sanctions citées ci-dessus.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

\* Budget en hausse pour le ministère des Postes et des Télécommunications

Le 12 décembre 2016, l'Assemblée nationale a adopté le projet de budget 2017 du ministère des Postes et des Télécommunications, arrêté à la somme de 4,229 milliards FCFA, en hausse de 9,85% au budget de l'année 2016. Dans ce budget, un montant de 1,369 milliard FCFA sera consacré à la réalisation de la stratégie Sénégal Numérique 2025 qui comporte 28 réformes et 69 projets.

MPT : <http://www.mcten.gouv.sn/>

\* Remise officielle du rapport annuel d'activités du CNRA pour l'année 2015

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil national de Régulation de l'audiovisuel (CNRA) a officiellement remis son rapport annuel d'activités 2015 au Président de la République, Macky Sall. Placé sous le thème « Contenus audiovisuels : le défi de la régulation dans le contexte numérique », le rapport fait un état des lieux du paysage audiovisuel sénégalais. Il dénonce notamment l'incivisme médiatique marqué par l'attribution de près de 308 fréquences FM et plus de 50 fréquences de télévision, dont nombre sont dormantes, à divers opérateurs ainsi que les manquements et dérives notés dans les médias. Le rapport a également ciblé les nombreux détenteurs d'autorisation de diffuser à échelle locale, régionale ou communautaire qui émettent aujourd'hui sur le plan national ou se transforment en chaînes généralistes, commerciales, alors que leur statut ne le permet pas induisant ainsi une concurrence plus que déloyale vis-à-vis des chaînes commerciales, autorisées à diffuser sur un large spectre. Dès lors, le Président du CNRA, Babacar Touré, a préconisé la restructuration, le renforcement du CNRA dans un contexte marqué par la transition vers le numérique et la sécurisation du site principal du multiplexeur, au besoin dans une enceinte militaire, ainsi que des sites shelters installé un peu partout sur le territoire national.

CNRA : <http://www.cnra.sn/>

---

## **Infrastructures et services**

---

\* Arc informatique, Waw et Africa Acess retenus pour être fournisseurs d'accès internet (FAI)

A l'issue de l'appel d'offres public à candidatures pour l'attribution de licences fournisseur d'accès Internet (FAI) au Sénégal qui avait été lancé par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes du Sénégal (ARTP) le 7 novembre 2016, trois entreprises ont été finalement retenues à savoir Arc informatique, Waw et Africa Acess. Elles ont été choisies parmi douze entreprises postulantes et devraient signer leurs contrats dans les prochains jours. Ces trois disposeront chacun d'une licence et des ressources en fréquences leur permettant de déployer leurs réseaux d'accès à Internet. Cependant, chaque FAI se verra confier une zone géographique spécifique.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* La SONATEL a fortement renforcé ces capacités pour les besoins du Gamou 2016

Pour les besoins de l'édition 2016 du Maouloud, la SONATEL a renforcé la capacité de ses réseaux pour faire face aux pics de trafic qu'engendre cet évènement religieux. C'est ainsi que SONATEL a déployé 337 stations mobiles ou antennes BTS, contre 304 l'année dernière, dans les différentes localités où est célébré le Maouloud dont 73 antennes 3G+, contre 40 en 2015.

A Tivaouane, 84 stations mobiles ou antennes BTS ont été déployées avec 33 opérations de rajout de capacité de modules supportant le trafic, ce qui a porté la capacité d'écoulement du trafic voix et data, dans cette ville sainte durant le Gamou, à 69 995 communications simultanées. A Kaolack 62 stations mobiles ou BTS ont été déployées avec 27 opérations de rajout de capacité qui ont porté le réseau durant le Gamou à une capacité d'écoulement du trafic voix et data à 60 023 communications simultanées. Enfin, 115 stations mobiles ou BTS ont été déployé dans d'autres localités dont un moyen mobile à Thiénaba.

SONATEL : <http://www.sonatel.sn/>

---

## Projets

---

\* Vers la création de licences d'opérateurs mobiles virtuels (MVNO)

Lors de son intervention prononcée à l'occasion de l'ouverture de la quatrième conférence annuelle de l'Amicale des Cadres de l'Amicale de l'ARTP (ARTP), le Directeur général de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), Abdou Karim Sall, a annoncé qu'après l'appel à candidatures pour des licences à des fournisseurs d'accès Internet (FAI), des licences MVNO seraient mises en place pour autoriser des opérateurs virtuels dans le domaine du mobile. Pour rappel, les opérateurs de réseau mobile virtuel ou Mobile Virtual Network Operator (MVNO) en anglais, sont des opérateurs qui ne possèdent pas de concession de spectre de fréquences ni d'infrastructure de réseau propres mais qui achètent, en accord, avec les opérateurs de réseaux mobiles, des forfaits d'utilisation de leur réseau qu'ils revendent aux utilisateurs.

ARTP : <http://www.artp.sn/>

\* Signature électronique : L'ADIE va lancer une infrastructure nationale de gestion des clés

Afin d'accompagner sa politique de dématérialisation des procédures administratives, le gouvernement du Sénégal a adopté le système de signature électronique et de chiffrement comme moyen privilégié d'authentification des personnes et de garantie de la confidentialité des échanges électroniques. A cet effet, l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) a initié, en rapport avec tous les acteurs concernés, le projet visant à doter le Sénégal d'une Infrastructure nationale de gestion des clés (IGC), ouverte à l'ensemble des autorités et structures de l'État. A terme, cette IGC parachèvera l'équivalence juridique entre la signature physique et la signature électronique au Sénégal et participera aussi à bien des égards à la sécurisation des démarches administratives dématérialisées. L'ADIE compte, dans les semaines qui viennent, lancer cette IGC nationale de façon à ce que son importance et ses enjeux soient connus de tous les acteurs concernés.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

---

## Rendez-vous

---

\* Réunion préparatoire régionale pour les États arabes (30 janvier-1<sup>er</sup> février 2017, Khartoum)

La Réunion préparatoire régionale pour les États arabes (RPM-ARB) en vue de la CMDT-17 se déroulera du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2017 à Khartoum (Soudan) et sera précédée, le 29 janvier 2017, du Forum régional sur le développement pour les États arabes (RDF-ARB). Ces deux manifestations se tiendront à l'invitation de la National Telecommunication Corporation (NTC) du Soudan.

UIT : <http://www.itu.org/>

\* Formation de l'UAT sur le SEAMCAT (30-31 janvier 2016, Nairobi, Kenya)

L'Union africaine des Télécommunications (UAT) organise une formation sur le logiciel SEAMCAT les 30 et 31 janvier à Nairobi (Kenya). Organisée en collaboration avec le Bureau européen des communications (ECO), cette formation porte un outil qui a été développé par la Conférence des administrations des postes et des télécommunications (CEPT) et qui se base sur la méthode de simulation Monte-Carlo. Il permet la modélisation statistique de différents scénarii d'interférences radio pour réaliser des études de partage et de compatibilité, dans la même bande de fréquences voire adjacente, entre des systèmes de radiocommunication (dispositifs à courte portée, GSM, UMTS, LTE, etc.).

UAT : <http://atu-uat.org/>

**Envoyez-nous vos informations :** [osiris@osiris.sn](mailto:osiris@osiris.sn)

**Dossiers spéciaux, abonnement et archives :** <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)  
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)  
Osiris, décembre 2016**